



MUNICIPALITE DE 1552 TREY

Syndic (026) 668 12 06

Secrétaire (026) 668 29 35

Administration communale, Place du Collège 1, 1552 Trey

La Municipalité au Conseil Général de Trey

Préavis Municipal Comptes 2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Conformément à l'arrêté du 30 octobre 1928 sur la comptabilité des communes, la Municipalité vous présente les comptes 2016, adoptés dans sa séance du 15 mai 2017.

Total des produits :	CHF	1'047'063.68
Total des charges :	CHF	<u>1'042'131.43</u>
Excédent des produits :	CHF	<u>4'932.25</u>

Elle les assortit des commentaires suivants :

- Au chapitre des « Honoraires et des frais d'études », CHF 33'313.60 de charges supplémentaires ont été comptabilisés. Ceci est dû principalement au dossier Dumnica.
- Au chapitre des Finances, on notera une diminution de CHF 28'792.08 au niveau de l'impôt sur le revenu ; en revanche, les rubriques « Impôt sur le bénéfice net », « Droits de mutations » et « Gains immobiliers » affichent respectivement des augmentations de CHF 15'223.30, de CHF 17'635.40 et de CHF 32'020.90 par rapport au budget.
- On notera également les amortissements suivants :
 - le compte AEP (approvisionnement en eau potable) est amorti par un dernier versement de CHF 6'379.25 ;
 - le compte EU (eaux usées) est amorti de CHF 16'000.- (contre CHF 4'000.- les années précédentes).
- On relèvera également encore un amortissement extraordinaire de CHF 50'000.- au poste « Bâtiment communal ».

En conclusion, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir adopter les comptes de l'année 2016, tels qu'ils vous sont présentés, tout en félicitant Madame la Boursière pour l'exactitude de son travail.

Trey, le 15 mai 2017

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :
J.-M. Crausaz



La Secrétaire :
Sylvie Seydoux